

Agir sur les conditions de travail

Ces deux années de crises successives nous ont mis durement à l'épreuve ; les récents rapports révèlent une grande souffrance avec une progression nette des atteintes à la santé.

Au cœur des dispositifs contre la crise, au service des citoyens, nous pouvons être fiers d'avoir relevé ensemble ces défis !

Si la reconnaissance du ministère se fait toujours attendre, le malaise au travail nous invite à agir en urgence : cela doit cesser !

Télétravail en mode dégradé, généralisation de l'organisation en mode hybride, managers sous pression, notre cadre quotidien s'est modifié en profondeur et nos relations au collectif de travail s'en trouvent bouleversées.

Pendant la crise sanitaire, vous avez été nombreux et nombreuses à agir avec vos

représentants dans les CHSCT. Nous avons obtenu des garanties importantes comme la protection des agents vulnérables.

Demain, en 2023, avec les collègues que vous allez élire dans les nouvelles instances et grâce aux acquis syndicaux que nous avons su préserver, nous allons ensemble poursuivre ces actions pour améliorer nos conditions de travail.

Tous ensemble nous pouvons devenir véritablement acteurs et décideurs de notre travail !

En 2023, 212 formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail remplaceront les 125 CHSCT actuels.

BILAN 2021 : LES SERVICES SOCIAUX ONT DÛ ACCOMPAGNER **168 SERVICES** EN DIFFICULTÉS DANS LE CADRE DE RÉORGANISATIONS.

aux finances
Avoir de bonnes conditions de travail c'est pas du luxe



JE VOTE CGT

01 > 08 décembre



la CGT propose

- Redonner du pouvoir d'agir sur le travail :

En favorisant l'expression des agents et en recréant du lien collectif, contre la délégation de pouvoir et l'autoritarisme, en partant du terrain des services déconcentrés à l'inverse d'une démarche strictement descendante ;

- Priorité à la prévention primaire, parce que plus efficace sur le long terme ;
- Démarche : s'intéresser aux causes et agir directement sur l'organisation du travail et les outils ;
- Élaboration de mesures de prévention primaire en amont de toute modification, de **TOUS LES PROJETS DE REORGANISATION** ;
- Droit d'expression et de négociation sur l'organisation et la qualité du travail ;
- Un plan d'urgence Zéro Amiante et produit cancérogène, mutagène et reprotoxique ;
- Attribution des attestations et droits à suivi médical et post professionnels à tous les agents exposés ;
- Mise à jour de tous les documents techniques Amiante, de la signalétique, suspension de l'usage des mono brosses, plan de désamiantage de tous les locaux ;
- Interdiction de reprise des bâtiments construits avant juillet 1997 ;
- Face à la restructuration des services de prévention ministériels ; garantie des droits de tous les agents et recrutement massif d'emplois qualifiés et formés : médecins, infirmiers, inspecteurs SSCT, ergonomes, assistantes sociales, pour un service de proximité dans tous les territoires ;
- Extension du temps de travail des assistants de prévention à 100% ;
- Doublement du budget ministériel à 32 millions d'euros !
- Renforcement du nouveau service d'animation de la politique ministérielle de prévention avec la création de 20 postes supplémentaires en 2023.